

**CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI FERRAGHJU DI U 2026**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026**

Rapport n°17

**Accunsentu per u prugettlu di finanzamentu
di u Locu d'AccoltaZitelli Parenti (LAEP) è di
a cunvenzione d'ojetiviè di finanzamentu
trà a Cascia d'Allucazione Famigliale di u
Cismonte è a Cità di Bastia**
Approbation du projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Corse et la Ville de Bastia

Par délibération en date du 16 juillet 2021, la Ville de Bastia, en partenariat avec les services de la PMI, a ouvert un nouveau service en faveur des familles : un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Le LAEP a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents. C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

Le LAEP utilise les locaux du Relais Petite Enfance municipal, situés Résidence Terralbore, 20600 Bastia, le vendredi matin et, à partir du 1er février 2026, le mardi après-midi.

Arrivés à échéance au 31 décembre 2025, le projet de fonctionnement et la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Haute-Corse doivent être renouvelés pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le nouveau projet de fonctionnement du LAEP.
- D'approuver la convention d'objectifs et de financement Prestation de service LAEP avec la CAF telle que figurant en annexe.
- D'acter l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire (le mardi matin en plus du vendredi matin).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SYNTHESE

U prugett di funziunamentu è a cunvenzione CAP sò rinuvellati sin' à u 2030. U LAEP cuntrueghja e so missione di sostegnu à a parentalità è d'accumpagnamentu di i giovani zitelli inde un quatu liberi è di gratisi.